

Yverdon-les-Bains, le 24 novembre 2020

Abandon des loyers des cafés-restaurants pour le mois de novembre 2020

Afin d'apporter son soutien aux restaurateurs yverdonnois, qui rencontrent d'importantes difficultés économiques et ont dû à nouveau interrompre leur activité en raison de la situation sanitaire, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a décidé de renoncer à percevoir les loyers du mois de novembre 2020 des cafés-restaurants détenteurs de baux commerciaux de la Ville.

En raison de l'aggravation de la situation pandémique, le Conseil d'Etat a décidé la fermeture des cafés-restaurants dès le 4 novembre à 17h. Le secteur yverdonnois de la restauration, déjà fortement impacté au printemps, se trouve dès lors à nouveau dans une situation économique difficile.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de renoncer à encaisser les loyers du mois de novembre 2020 des cafés-restaurants pour les locaux dont la Ville est propriétaire. Cette démarche permettra ainsi aux établissements concernés de bénéficier d'un allègement non négligeable de leurs charges, au vu de l'impact de la crise sanitaire sur cette branche.

Depuis le début de la pandémie, la Municipalité s'efforce de venir en soutien au tissu économique, associatif, culturel et sportif local, notamment en réallouant des fonds via son budget ordinaire. Pour rappel, dès avril, elle avait décidé de renoncer à l'encaissement des loyers pour les détenteurs de la plupart des baux commerciaux de la Ville. Cette mesure s'était prolongée, dans certains cas, en fonction des dates de reprise des activités ou des difficultés rencontrées spécifiquement par l'un ou l'autre des secteurs. L'exécutif yverdonnois avait ainsi pu apporter un bol d'air aux commerçants et associations devant faire face à des charges constantes.

Par cette mesure exceptionnelle, la Municipalité entend aujourd'hui une fois de plus affirmer son soutien aux secteurs les plus touchés par la crise du Covid-19. Au total, ce sont donc neuf établissements, dont l'Amalgame, qui bénéficieront d'une gratuité de loyer pour le mois de novembre 2020, pour un montant total de près de 37'000 francs. Les locataires concernés seront avertis directement.